

LIVRET D'ACCUEIL

EDA ALIÉNOR **FORMATION CONTINUE**



SOMMAIRE

1.	L'organisme de formation.....	3
2.	La formation et l'offre de formation.....	3
3.	Vos inscriptions.....	4
4.	Votre espace personnel « avocat ».....	5
a.	Facture et attestation de présence.....	5
b.	Vos codes de connexion personnels.....	5
c.	Supports de formation.....	5
d.	Les questionnaires d'évaluation en salle ou en webconférence.....	5
5.	Méthodes de financement.....	6
a.	Les instituts.....	6
b.	Le FIFPL Collectif et individuel.....	6
c.	L'abonnement Jeune Barreau.....	7
6.	Méthodes et moyens pédagogiques.....	7
7.	Modalités de réclamation.....	7
a.	Annulation de la formation.....	7
1.	Par le participant.....	7
2.	Par l'EDA ALIENOR.....	7
b.	Autres réclamations.....	8
1.	Par le site internet.....	8
2.	Par email directement auprès du service concerné.....	9
3.	Par téléphone ou directement dans nos locaux.....	9
8.	Handicap et diversité.....	9
9.	Restauration et nuitée.....	9
10.	Suivez l'école sur les réseaux.....	10



1. L'organisme de formation

L'EDA ALIÉNOR, **École Des Avocats**, est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, régie par la loi n° 71-1130 du 31 décembre 197 et le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 .

L'EDA ALIÉNOR se situe au centre de Bordeaux et bénéficie d'un emplacement privilégié, à proximité des juridictions, Tribunal de Grande Instance, Cour d'Appel, Cour administrative d'appel, Tribunal administratif, Tribunal de commerce, Conseil des Prud'hommes ainsi que de l'École Nationale de la Magistrature, la Faculté de droit, et l'Ordre des Avocats de Bordeaux.

L'EDA ALIÉNOR regroupe 12 Barreaux :

- Charente, Angoulême, Cognac
- Brive,
- Limoges,
- Bayonne,
- Dax,
- Mont de Marsan,
- Bergerac,
- Guéret,
- Périgueux,
- Bordeaux,
- Libourne,
- Tulle.

Une équipe à votre service

- **Directrice**
Mme Carole FAYET : cfayet@eda-alienor.com
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI, avocat au barreau de Bordeaux : aottomani@eda-alienor.com
- **Assistante Formation Continue**
Mme Pauline DAVRET : pdavret@eda-alienor.com
- **Coordnatrice Formation Continue, Responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : mdaniel@eda-alienor.com

2. La formation et l'offre de formation

Les avocats ont une obligation de formation continue d'une durée de 20 heures par an ou de 40 heures sur deux ans. L'avocat de moins de 2 ans doit suivre pendant les 2 premières années d'exercice, un total de 10h de formations consacrées à la gestion de cabinet et 10h annuelles à la déontologie.

L'avocat peut obtenir une mention de spécialisation parmi les 28 ci-dessous. Pour se renseigner, il faut contacter le CNB, Mme SADRIN : specialisation@cnb.avocat.fr . Après obtention d'une ou plusieurs spécialisations, l'avocat devra alors suivre 10h de formation par an dans sa spécialité, comptabilisés dans les 20h d'obligation de formation annuelle.

L'EDA propose des modules de formation à destination des avocats en exercice. Plus de 300 sessions de formations par an sur l'ensemble de son ressort sont organisées.

Détail des formations proposées dans notre catalogue en ligne : <https://www.eda-alienor.com/formation-continue/catalogue.html>

Le catalogue en ligne actualisé au quotidien propose des formations dans les domaines suivants :

1 Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	10 Droit des assurances	22 Droit international et de l'Union européenne
2 Droit des étrangers et de la nationalité	11 Droit bancaire et boursier	23 Droit de l'environnement
3 Droit du crédit et de la consommation	12 Droit commercial, des affaires et de la concurrence	24 Droit rural
4 Droit du dommage corporel	13 Droit des sociétés	25 Droit du sport
5 Droit de la santé	14 Droit des associations et des fondations	26 Droit de la fiducie
6 Droit pénal	15 Droit fiscal et droit douanier	27 Déontologie
7 Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution	16 Droit immobilier	28 Vie professionnelle, gestion de cabinet
8 Droit de la propriété intellectuelle	17 Droit des transports	30 MARD / Médiation
9 Droit du numérique et des communications	18 Droit du travail	31 Procédure civile
	19 Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	32 Droit des enfants
	20 Droit public	33 Droit de la protection des données personnelles
	21 Droit de l'arbitrage	34 Droit des animaux

L'actualisation en temps réel du catalogue vous permet de savoir facilement si la formation a été annulée ou reportée. Nous informerons toujours chaque inscrit par e-mail de ces aléas.

Nos formations se déroulent dans nos locaux de Bordeaux, dans les 12 barreaux du ressort ou depuis votre cabinet en webconférence en direct via une plateforme en ligne (type Zoom ou Click Meeting).

Le lieu de la formation est indiqué sur le catalogue en ligne, le syllabus et la confirmation d'inscription.

3. Vos inscriptions

Pour vous inscrire, merci d'indiquer la référence ou le nom de la formation, la date et le lieu, et nous adresser votre demande au plus tard 48 h avant la formation par :

- Inscription en ligne via le catalogue du site EDA Alienor ;
- courrier (ou case EDA ALIENOR) pour les paiements par chèque ;
- email pour les paiements par prélèvement* : pdavret@eda-alienor.com

**Si vous désirez opter pour le paiement par prélèvement, nous pouvons vous transmettre le mandat de prélèvement à nous retourner complété avec votre RIB.*

Ce mode de paiement permet une inscription par simple email et un prélèvement des frais de formation après votre participation à la session de formation.

Les personnes se présentant directement à la formation sans s'être inscrites prennent le risque de ne pouvoir y assister si les capacités d'accueil sont atteintes. Par ailleurs, seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toute modification ou annulation.

En cas de contamination à la COVID et dès que nous en sommes informées, l'accès en présentiel aux formations est modifié automatiquement en accès webconférence. Un lien de connexion est envoyé au participant ou l'intervenant.

La présence des apprenants sera vérifiée à chaque séance par un questionnaire en ligne et aussi avec les connexions en direct ainsi qu'un émargement pour ceux présents en salle.

En cas d'absence au cours, un remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif.

Toute annulation, moins de 72h00 avant, ne permettra pas de remboursement sauf cas Covid. Si l'état de santé ne permet pas de suivre la formation et sur justificatif (attestation Covid positif), l'annulation gratuite est appliquée sans délai minimum d'information. Le justificatif doit néanmoins être fourni dans les 3 jours suivants la formation.

En cas d'absence injustifiée, les prises en charge FIFPL et instituts sont annulées et la formation sera facturée au tarif en vigueur habituel.

Depuis mars 2021, le port du masque n'est plus obligatoire mais fortement recommandé. Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour assister aux formations dans nos locaux. Il peut néanmoins être demandé lorsque la formation se déroule dans un autre lieu. L'information est alors communiquée dans le catalogue en ligne et dans le rappel d'accès envoyé 8 jours avant par email.

4. Votre espace personnel « avocat »

Le site internet de l'EDA Alienor propose un « [espace avocat](#) » où chaque avocat peut accéder à son espace privé et sécurisé.

Vous trouverez dans cet espace dédié : vos inscriptions aux formations, vos factures, attestations de présence et supports de formation.

a. Facture et attestation de présence

Vos attestations de présence vous permettront de justifier de vos heures de formations auprès de votre bâtonnier avant le 31 janvier de chaque année et de compléter vos dossiers de FIFPL individuel. Vous trouverez sur votre espace deux types d'attestations : le modèle EDA pour votre bâtonnier et le modèle FIFPL pour vos demandes de prise en charge FIFPL individuel.

La délivrance de l'attestation de présence étant subordonnée à la justification de présence en formation et au paiement du droit d'inscriptions, l'EDA ALIENOR se réserve le droit de procéder à des contrôles aléatoires de présence aux formations.

L'inscription aux formations proposées par l'EDA ALIENOR vaut adhésion aux conditions générales contenues dans le catalogue en ligne des formations.

b. Vos codes de connexion personnels

Chaque apprenant a reçu ses codes personnels par email automatique via notre fournisseur ADWIN. Si besoin, n'hésitez pas à nous les redemander par mail aux adresses suivantes :

pdavret@eda-alienor.com ; mdaniel@eda-alienor.com ; aottomani@eda-alienor.com

c. Supports de formation

Vous trouverez sur votre espace personnel de l'EDA ALIENOR, l'ensemble des supports de formation en format PDF, en téléchargement libre selon l'accord de l'intervenant.

Ces documents seront disponibles après pointage des émargements et paiement de la facture. Avec accord de l'intervenant, ils sont également envoyés par email au plus tard le jour J de la formation et mis en téléchargement via le chat de la webconférence en direct.

d. Les questionnaires d'évaluation en salle ou en webconférence

Lors de chaque webformation, un questionnaire de participation et d'évaluation vous sera soumis. Il a pour vocation d'évaluer la formation, les aptitudes pédagogiques de l'intervenant, la cohérence avec le programme et les acquisitions par le biais de 1 à 2 questions sur le fond. Ceci dans le but de respecter la procédure QUALIOPi et les directives du CNB dans le suivi des présences.

Le temps de connexion à la formation sera aussi vérifié avec le rapport de la plateforme pour ajuster au réel les heures de formation validées.

Si la formation est en présentiel, ce questionnaire d'évaluation est remis soit en main propre au début de la formation et doit être laissé complété dans la salle à la fin soit via un lien en ligne à compléter.

Vous pouvez y ajouter des commentaires, suggestions d'amélioration ou toute remarque que vous jugerez utile. Ceux-ci seront examinés avec soins et pris en compte pour nos prochaines formations.

En cas de participation à un colloque dans une salle extérieure à l'EDA ALIENOR, ce questionnaire vous sera envoyé à compléter en ligne via une plateforme, type TALLY.

5. Méthodes de financement

a. Les instituts

Les membres des instituts de Bordeaux (IDP, IDPP, IDE, Pôle MNA, Pôle logement, Permanence HSC) peuvent bénéficier d'une prise en charge pour les formations au catalogue fléchées par la mention : « *Prise en charge spécifique pour les membres de* »

Selon le budget annuel disponible et alloué par l'ordre des avocats au titre de la CLAJ.

b. Le FIFPL Collectif et individuel

Le FIFPL prendra en charge les participants sous réserve qu'ils justifient du paiement des cotisations N-1 dans leur globalité avec l'attestation URSSAF remise après une année d'exercice.

Les avocats exerçant à titre libéral peuvent bénéficier de prise en charge par le FIFPL qui détermine le plafond annuel de prise en charge. Information disponible sur le site de l'EDA Alienor et sur le site du FIFPL : <https://www.fifpl.fr/profession-liberale/criteres-de-prise-en-charge>
Vous trouverez sur notre site internet un vadémécum détaillant la procédure de création de votre compte : rubrique [inscription et financement](#).

Le FIFPL Individuel : les démarches doivent être réalisées par vos soins. Le FIFPL peut prendre en charge au titre de l'individuel les formations à hauteur du montant de votre enveloppe annuelle FIFPL (montant disponible sur votre espace personnel FIFPL).

Seules sont éligibles les formations **d'une durée de 3h00 et/ou 4h00 pour la demi-journée et de 6h00 pour la journée. Il est impératif d'adresser au FIFPL un formulaire de demande de prise en charge dûment complété et accompagné des pièces sollicitées dans le délai imposé par le FIFPL.** Le FIF PL demande à effectuer le règlement de votre action de formation uniquement sur un compte bancaire professionnel nominatif (Prénom + Nom) ou sur un compte personnel à votre nom (Prénom + Nom).

Le FIFPL Collectif : L'avocat non salarié, peut aussi bénéficier d'une prise en charge au titre du FIFPL Collectif, jusqu'à 12h00 de formations/an. L'EDA ALIENOR s'occupe des démarches pour vous, il suffit de nous adresser votre attestation URSSAF, N° SIRET et statut micro-entrepreneur. Cette prise en charge FIFPL Collectif vient en déduction du budget annuel de l'avocat et de l'école. **Le montant pris en charge par le FIFPL collectif sera versé directement à l'école et viendra en déduction de vos droits annuels.**

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 04 jours avant le début de la formation (hors week-end).

L'envoi des justificatifs OBLIGATOIRES doit être réalisé au plus tard 10 jours APRES la formation.

Passé ces délais pour l'inscription et l'envoi des documents, votre inscription ne pourra être soumise par l'EDA Alienor au FIFPL et les frais d'inscription mentionnés dans notre catalogue vous seront appliqués.

A réception de la réponse du FIFPL, en cas de refus de prise en charge par le FIFPL, l'EDA Aliénor se réserve le droit de facturer le participant au tarif vigueur.

Pour récupérer votre attestation URSSAF :

- Rendez-vous sur le site de l'URSSAF dans le menu « Indépendants »
- Créez votre espace personnel ou identifiez-vous si vous disposez déjà d'un compte.
- Une page avec « Mes services en ligne » apparaît : Sur la droite dans le menu « Services en un clic », cliquez sur « Demander une attestation »

c. L'abonnement Jeune Barreau

Les avocats ayant - de 2 ans d'activité ont une obligation spécifique de formation en déontologie et gestion de cabinet. **L'EDA ALIENOR propose un abonnement annuel de 180 € pour 15h de formation**, sur une sélection de formations indiquées avec la mention "éligible abonnement déontologie JB" **pour les avocats de moins de 2 ans d'activité (date prestation de serment)** sur le ressort de l'EDA ALIENOR soit : Bayonne, Bergerac, Bordeaux, Brive, Charente, Dax, Guéret, Libourne, Limoges, Mont de Marsan, Périgueux, Tulle. – **L'abonnement est nominatif, individuel et devra être souscrit avant le 31 mars de l'année.**

6. Méthodes et moyens pédagogiques

Un plan détaillé « syllabus » est disponible sur le catalogue en ligne jusqu'au jour de la formation en téléchargement. Il est aussi envoyé par email aux inscrits 8 jours avant la formation et le jour J. En accord avec l'intervenant, le support pédagogique est envoyé par email aux participants, mis en ligne sur l'espace personnel EDA ALIENOR et en téléchargement en direct pendant les webconférences.

En salle, un vidéoprojecteur, tableau blanc et paperbord sont disponibles.

En webconférence, un tableau blanc virtuel, un partage d'écran et l'affichage d'un support pédagogique depuis la bibliothèque de la plateforme sont disponibles ; ainsi qu'un chat en direct.

7. Modalités de réclamation

a. Annulation de la formation

Pour toute demande de remboursement un RIB doit être envoyé par email à Mme DAVRET : pdavret@eda-alienor.com

1. Par le participant

Toute annulation doit être formulée par email au plus tard 72 heures ouvrées avant la formation, pour en obtenir le remboursement. Après le délai, aucun remboursement ne sera effectué, les frais d'inscription resteront acquis à l'EDA ALIENOR.

L'EDA ALIENOR facturera au tarif en vigueur les formations avec prise en charge FIFPL Collectif ou CLAJ non effectuées et non excusées dans les délais. Comme indiqué dans les conditions générales de vente en ligne : <https://www.eda-alienor.com/formation-continue/catalogue.html>

Pour les formations e-learning, toute annulation doit être formulée par écrit au plus tard 30 jours après l'inscription à la plateforme par nos services.

2. Par l'EDA ALIENOR

Toute annulation de formation de la part de l'EDA ALIENOR donne droit à un report ou un remboursement du droit acquitté.

Si la formation est reportée, l'avocat peut se désinscrire dans un délai de 72h avant la nouvelle date et obtenir son remboursement.

☞ **Attention important** : lors du traitement de la feuille d'émargement, tout défaut de signature entrainera une facturation de la formation au tarif en vigueur et ce même pour les formations prises en charge (Jeune Barreau / Instituts / FIF-PL)

b. Autres réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous contacter :

1. Par le site internet

Sur le site internet de l'EDA ALIENOR, il existe la rubrique « nous contacter » : [CONTACT \(eda-alienor.com\)](https://eda-alienor.com)
Nous efforcerons d'y répondre dans les 8 jours ouvrés.

2. Par email directement auprès du service concerné

Vous pouvez nous écrire à l'une des adresses suivantes :

- **Assistante Formation Continue**
Mme Pauline DAVRET : pdavret@eda-alienor.com
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI : aottomani@eda-alienor.com
- **Coordinatrice Formation Continue, responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : mdaniel@eda-alienor.com

Nous nous efforcerons de revenir vers vous dans les 48 heures.

3. Par téléphone ou directement dans nos locaux

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone.

- **Chargée des inscriptions**
Mme Pauline DAVRET : 05.32.26.14.81
- **Responsable Formation Continue**
Mme Anne OTTOMANI : 05.32.26.14.84
- **Coordinatrice Formation Continue, responsable Qualité**
Mme Myriam DANIEL : 05.32.26.14.80
- **Standard** : 05 56 52 39 63

8. Handicap et diversité

L'EDA Alienor s'engage dans une démarche de diversité et d'égalité des chances.

L'école favorise l'accompagnement grâce à un référent handicap est à votre disposition interne à l'école :

⇒ Natacha FOLIGUET : nfoliguet@eda-alienor.com

9. Restauration et nuitée

L'école est située en centre-ville. À proximité, vous trouverez des boulangeries, Monoprix, des traiteurs et de la restauration rapide à moins de 600m de l'établissement.

Pour vos nuitées, plusieurs structures hôtelières sont à proximité de l'école dont

Studio - Bordeaux Tradition

<http://www.bordeauxtraditions.com/fr/contact>

Hôtel ibis Bordeaux Centre Meriadeck :

https://all.accor.com/hotel/0950/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

Hôtel Novotel Bordeaux Centre :

https://all.accor.com/hotel/1023/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

10. Suivez l'école sur les réseaux



<http://www.eda-alienor.com>



[@edaalienor](https://www.facebook.com/edaalienor)



[@eda-alienor](https://www.linkedin.com/company/eda-alienor)



<https://www.instagram.com/edaalienor/?hl=fr>